

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

31 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trente et un mars 2025 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en réunion ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Julien CORBIÈRE, le Maire

Julien CORBIÈRE	P	Ludovic LEROY	P	Irène SOBESKY	P	Pierre HÉLIE	P	Ophélie MARTEL	A
Chantal JOURDAN	P	Claude SEGRS	P	Fabrice ANDRÉ	P	Michèle BUREL	A	Gérard FOURRÉ	A
Dominique MAZZAROLO	A	Jean-Pierre ANJOU	P	Hélène CORBIÈRE	P	Cécile PRÉVERT	P	Anne-Claire GUILLLOT	P

P : Présent, A : Absent

Dominique Mazzarolo a donné pouvoir à Irène Sobesky, Ophélie Martel a donné pouvoir à Anne-Claire Guillot, Gérard Fourré a donné pouvoir à Julien Corbière

Secrétaire de séance : Irène SOBESKY

Convocation envoyée le 14 mars 2025

Monsieur le Maire demande d'ajouter les points suivant à l'ordre du jour

- *Syndicat d'eau*
- *Subventions*
- *Point action sociale*
- *Loyer boucherie*

Monsieur le Maire ouvre la séance et énonce l'ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du 10 février 2025
- CFU CCAS
- CFU Lotissement 2024
- Vote du budget lotissement 2025
- CFU Commune 2024
- Affectation des résultats 2024
- Vote des taux d'imposition communaux
- Vote du budget commune 2025
- Points travaux
- Points retour commission commerces
- Terrain ZM128
- Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal du 10 février 2025

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal du 10 février 2025.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le procès-verbal du 10 février 2025.

Arrivée de Fabrice ANDRÉ

2. Compte administratif 2024 CCAS

Monsieur CORBIÈRE se retire, Madame Irène SOBESKY prend la présidence.

Madame Irène SOBESKY présente le compte administratif

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuvent le compte administratif 2024 qui présente un déficit d'exploitation cumulé de 3 335.18€ en section de fonctionnement. Un excédent d'investissement de 1 400 €.

Ces résultats seront intégrés au budget principal courant de l'année.

Compte de gestion 2024 CCAS

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2024,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclarent que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

3. CFU Lotissement 2024

Les comptes du budget du Lotissement étant vérifiés, monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le compte financier unique 2024.

Pour l'exercice 2024, le compte financier unique est arrêté à :

En fonctionnement : Dépenses 493 030.11€

Recettes 493 030.11€

D'où un déficit de fonctionnement sur l'exercice 2024 de 0€

Auquel on ajoute le résultat antérieur reporté de -197 926.24€

Donc un résultat cumulé de -197 926.24€

En investissement : Dépenses 524 094.27€

Recettes 489 048.47€

D'où un déficit d'investissement sur l'exercice 2024 de -35 045.80€

Auquel on ajoute le résultat antérieur reporté de 0.00€

Donc un résultat cumulé de -35 045.80€

Monsieur le Maire se retire pour le vote du compte financier unique.

Le président de séance est Claude SEGERS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le compte financier unique 2024 du lotissement.

Arrivée de Chantal Jourdan

4. Vote du budget lotissement 2025

Monsieur le Maire donne la parole à Claude SEGERS pour la présentation du budget du lotissement 2025

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2025 du lotissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 693 893.63€ en section de fonctionnement et à 785 525.77€ en section d'investissement.

5. CFU Commune 2024

Les comptes du budget de la commune étant vérifiés, monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le compte financier unique 2024, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Pour l'exercice 2024, le compte financier unique est arrêté à :

En fonctionnement : Dépenses 489 798.89€

Recettes 723 200.55€

D'où un excédent de fonctionnement sur l'exercice 2024 de 233 401.66€

Auquel on ajoute le résultat antérieur reporté de 199 271.77€

Donc un résultat cumulé de 432 673.43€

En investissement : Dépenses 758 913.52€

Recettes 868 324.82€

D'où un d'excédent d'investissement sur l'exercice 2024 de 109 411.30€

Auquel on ajoute le résultat antérieur reporté de	-75 830.32€
Reste à réaliser	+187 883.23€
Donc un résultat cumulé de	33 580.96€

Monsieur le Maire se retire pour le vote du compte financier unique.

Le président de séance est Claude SEGERS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le compte financier unique 2024 de la Commune

6. Affectation des résultats 2024

Après avoir adopté le Compte Financier Unique de l'exercice 2024, monsieur le Maire propose d'affecter le résultat 2024, comme suit :

Fonctionnement :

L'excédent de l'exercice est de 233 401.66€

Reste à réaliser 0€

Le résultat cumulé est de 432 673.41€

Investissement :

Le déficit de l'exercice est de 109 411.30€

Reste à réaliser 187 883.23€

Le résultat cumulé est de 33 580.96€

Il propose de reporter les écritures suivantes :

Excédent de fonctionnement : 432 673.41€

Excédent en investissement : 33 580.96€

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité

- Vote l'affectation du résultat 2024 au compte 1068 la somme de 0€
- Vote au compte 001 en recettes d'investissement la somme de 33 580.96€
- Vote au compte 002 En recettes de fonctionnement la somme de 432 673.41€

7. Vote des taux d'imposition communaux

Monsieur le Maire propose, de ne pas augmenter les taux d'impositions communaux 2025 et de les maintenir au niveau suivant :

- Foncier bâti : 39.78 %

- Foncier non bâti : 20.85 %

- Taxe habitation : 11.74 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les taux d'imposition 2025.

8. Vote du budget commune 2025

Monsieur le Maire donne la parole à Claude SEGERS pour la présentation du budget communal 2025

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2025 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 109 643.41€ en section de fonctionnement et à 570 934.59 € en section d'investissement.

9. Points travaux : Projet MAM

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les assistantes maternelles ne souhaitent plus se regrouper en mam pour l'instant, qu'il est nécessaire de délibérer afin de retirer la demande de subvention detr.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retirer la demande de subvention DETR pour le projet de la maison d'assistantes maternelles.

10. Points retour commission commerces

Plusieurs conseillers municipaux ont participé à cette première réunion de commission commerces ainsi que des habitants de la commune. Une discussion est engagée pour la création d'un multiservice (quels types de commerces et quel lieu d'implantation ?).

Fabrice André quitte la réunion pour raison professionnelle.

11. Terrain ZM128

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la proposition de vente des propriétaires de la parcelle ZM128, se situant près de la salle des fêtes pour un montant de 4 000€ acte et des frais de notaire pour un montant de 800€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- D'acquérir la parcelle ZM128 pour un montant de 4 000€ acte plus les frais de notaire pour 800€
- D'autoriser monsieur le maire à signer les documents s'y afférant.

12. Syndicat d'eau : Mise à disposition du SMAEP de la région de Domfront de biens et subventions suite à la dissolution du SIAEP de Messei.

Considérant les arrêtés préfectoraux des 9 et 17 janvier 2020 qui ont porté adhésion des communes de Champsecret et St-Bômer-Les-Forges au Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable de la région de Domfront, par représentation-substitution de Domfront-Tinchebray-Interco.

Conformément aux dispositions de l'article L.5721-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire de procéder à la mise à disposition de biens et subventions appartenant à ce syndicat.

En application de l'article L.5222-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé de mettre à disposition les biens et subventions suivants, appartenant au SIAEP de Messei dissous, au SMAEP de la région de Domfront :

- La liste des biens et subventions à mettre à disposition est annexé à la présente délibération ;
- La valeur brute totale de biens s'élève à 751 723,26 € (soit une valeur nette totale des biens à 467 248,16 €) ;
- La valeur des subventions mises à disposition du SMAEP de la région de Domfront par le SIAEP de Messei est de 13 654,41 €

La mise à disposition des biens et subventions se fera selon les modalités suivantes :

- Les biens seront transférés au SMAEP de ma région de Domfront à titre gratuit ;
- Le SMAEP de la région de Domfront s'engage à respecter les obligations réglementaires en matière de gestion des eaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Constate la mise à disposition des biens et subventions dont la liste est annexée à la présente délibération ;
- Autorise M. Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

13. Subventions

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'UNC Champsecret.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'octroyer une subvention de 800€ à l'UNC Champsecret (3 abstentions : I Sobesky, Hélène Corbière, P Hélie)

14. Point action sociale

Monsieur le Maire donne la parole à Irène Sobesky. Madame Sobesky présente le repas des aînés.

15. Loyers boucherie des Champs

Monsieur le Maire informe que le bail commercial prend fin le 1 avril 2025 et propose de le renouveler dans les mêmes conditions : le loyer actuel est de 111.18€ HT et de 133.42€ TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de renouveler le bail commercial de la Boucherie et de ne pas modifier le loyer soit 111.18€ HT soit 133.42 € TTC.

Autorise monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.

16. Questions diverses

- Logement 7 place du vieux marché : des propositions d'achats ont été faites.

La séance est levée

Le Maire
Julien CORBIÈRE

La secrétaire de séance

